



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE:CAT/Burundi/réponse lettre sur les représailles

Genève, le 21 février 2017

Excellence,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous en nos qualités de Président et de Rapporteur sur les représailles, au nom du Comité contre la Torture, suite à l'examen du rapport spécial du Burundi lors de la 58ème session, qui a eu lieu à Genève du 25 juillet au 12 août 2016.

Le Comité a pris connaissance de l'arrêt de la Cour d'appel de Bujumbura du 16 janvier 2017 concernant la radiation des avocats **Armel Niyongere, Dieudonné Bashirahishize et Vital Nshimirimana** et la suspension de l'avocat **Lambert Nigarura** pour une durée d'un an et l'interdiction de faire partie du conseil de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Bujumbura pendant une durée de cinq ans. Le Comité rappelle que dans ses observations finales sur le rapport du Burundi du 11 août 2016, il avait relevé avec une vive préoccupation que la demande de radiation du barreau des avocats susmentionnés constitue en soi une anticipation, en violation du principe de présomption d'innocence, du résultat d'une procédure pénale encore en cours contre trois parmi eux et qui n'a pas, à ce jour, débouché sur un constat de culpabilité des personnes visées par la sanction disciplinaire. Le Comité en avait conclu qu'une telle demande de radiation pouvait être considérée comme un acte de représailles pour les informations que les quatre avocats avaient fournies au Comité contre la torture lors de son examen du rapport du Burundi. La confirmation de la radiation de trois des avocats par la Cour d'appel de Bujumbura qui intervient toujours avant le résultat de la procédure pénale semblerait renforcer cette hypothèse. Le Comité demande, donc, au gouvernement du Burundi de lui fournir des explications à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Excellence, l'expression de nos salutations distinguées.



Jens Modvig
Président
Comité contre la Torture



Alessio Bruni
Rapporteur sur les représailles
Comité contre la Torture

Son Excellence Monsieur Rénovat TABU
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Mission permanente de la République du Burundi
Rue de Lausanne, 44
1201 Genève
Courriel: mission.burundi@bluewin.ch